

À une séance régulière du conseil de la municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut, tenue le 12 mars 2019 à 13 h 15, au Pavillon de Montfort, sis au 160, rue Principale à Wentworth-Nord, sous la présidence du préfet, M. André Genest, étaient présents les conseiller(ère)s suivant(e)s :

Joseph Dydzak	Estérel
René Pelletier	Lac-des-Seize-Îles
Tim Watchorn	Morin-Heights
Nathalie Rochon	Piedmont
Daniel Millette (suppléant du maire)	Saint-Adolphe-d'Howard
Nadine Brière	Sainte-Adèle
Monique Monette-Laroche	Sainte-Anne-des-Lacs
Gisèle Dicaire	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
Jacques Gariépy	Saint-Sauveur
Eric Johnston (maire suppléant)	Wentworth-Nord

Assistaient également à l'assemblée, Jackline Williams, directrice générale et Mélissa Bergeron-Champagne, greffière à la MRC des Pays-d'en-Haut

M. André Genest, préfet de la MRC des Pays-d'en-Haut souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

CM 38-03-19 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 12 MARS 2019**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Monette-Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté avec les retraits suivants :

- 3.6.3 Poste de la Sûreté du Québec
- 4.2.1 P'tit Train du Nord – 4^e demande de paiement de Monco construction pour le projet de Travaux de stabilisation, de renaturalisation et d'aménagement d'une aire de repos sur le P'tit Train du Nord.

ADOPTÉE

CM 39-03-19 **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 12 FÉVRIER 2018**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Tim Watchorn, maire de Morin-Heights et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la réunion du conseil tenue le 12 février 2019 soit adopté.

ADOPTÉE

SERVICES FINANCIERS

CM 40-03-19 **REGISTRES DES CHÈQUES DE FÉVRIER 2019**

ATTENDU le dépôt du registre des chèques pour le mois de février 2019;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Gisèle Dicaire, mairesse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le registre des chèques du mois de février 2019 totalisant la somme de 1 039 984.42\$ pour le fonds général soit et est accepté.

ADOPTÉE

CM 41-03-19 **RAPPORT MENSUEL D'AUTORISATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE AU 5 MARS 2019**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'ACCEPTER le dépôt du rapport mensuel d'autorisation de la directrice générale au 5 mars 2019.

ADOPTÉE

CM 42-03-19 **DEMANDE DE CRÉDIT VARIABLE**

ATTENDU l'échéance du financement temporaire du règlement d'emprunt 362-2018 le 20 février 2019 suite à son financement à long terme (CM 11-02-19);

ATTENDU les modifications aux modalités de versement des quotes-parts prévues par règlement pour 2019 (étalement sur 2 versements pour certaines parties et sur 4 versements pour l'hygiène du milieu);

ATTENDU que la MRC n'a aucun autre financement temporaire ou crédit variable autorisé à son dossier avec Desjardins entreprise pour assurer la gestion de son fonds de roulement;

ATTENDU la proposition de M. Charles Rioux, directeur de comptes de Desjardins, d'octroyer à la MRC un crédit variable au taux préférentiel (actuellement 3,95 %) pour un montant maximum autorisé de 25 % des revenus de quotes-parts prévus au budget 2019 (9 000 000 \$) soit un montant de 2 250 000 \$;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller René Pelletier, maire de Lac-des-Seize-îles et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE la MRC contracte un crédit variable à la Caisse Desjardins de la Vallée des Pays-d'en-Haut pour un montant de 2 250 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel ;

QUE la MRC autorise M. André Genest, préfet, et Madame Jackline Williams, directrice générale, à signer les documents relatifs à ce contrat de crédit variable.

ADOPTÉE

SERVICES ADMINISTRATIFS

CM 43-03-19 **RECONDUCTION TEMPORAIRE DU CONTRAT AVEC LA FIRME FXTI**

ATTENDU la résolution 342-11-18, selon laquelle la MRC prolongeait de 3 mois le contrat de service d'infogérance informatique qui venait à échéance;

ATTENDU que cette prolongation de contrat se terminait le 31 mars 2019 et que, selon la clause 2.2 de la section 3, le contrat serait automatiquement renouvelé pour un nouveau terme de 3 mois sauf si un avis de non-renouvellement était transmis au moins 30 jours avant l'arrivée du terme;

ATTENDU qu'aucun avis de renouvellement n'a été transmis;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph Dydzak, maire d'Estérel et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil accepte le renouvellement du contrat avec la firme FXTI jusqu'au 30 juin 2019, aux mêmes modalités, soit 2 185 \$, taxes en sus, mensuellement.

ADOPTÉE

CM 44-03-19 **REPLACEMENT DES UNITÉS DE VENTILATION**

ATTENDU QUE les unités Lennox qui alimentent le rez-de-chaussée et l'étage, section arrière du bâtiment ont plus de 25 ans d'usage;

ATTENDU QU'UN montant de 19 162 \$ avait été prévu au budget en 2018 pour effectuer le remplacement de ces unités;

ATTENDU l'offre datée du 28 février 2019, obtenue de Ventilabec inc., le fournisseur actuel de la MRC en matière d'entretien du réseau de ventilation, pour un montant de 17 950 \$ taxes en sus;

ATTENDU QUE Ventilabec inc. possède une certaine expertise et des informations historiques sur le bâtiment de la MRC;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil octroie le contrat, conformément à la soumission du 28 février 2019, à Ventilabec inc. pour la fourniture et l'installation de deux unités de ventilation en remplacement de celles qui sont désuètes et que cette dépense d'investissement soit financée par l'excédent accumulé de 2018.

ADOPTÉE

CM 45-03-19 **ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LA MISE EN COMMUN DES SERVICES D'ÉVALUATION FONCIÈRE**

ATTENDU que la MRC des Pays-d'en-Haut est mandataire du projet suite au retrait de la ville de Mirabel;

ATTENDU la confirmation de la MRC d'Argenteuil de poursuivre les démarches;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Monette-Laroche, mairesse de Saint-Anne-des-Lacs et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC confirme son rôle à titre de mandataire ainsi que la poursuite des démarches afin d'octroyer un mandat pour une étude de faisabilité en mutualisation de services.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT N° 385-2019 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par le conseiller Joseph Dydzak, maire d'Estérel qu'à une prochaine séance du conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut le règlement n°385-2019 sur la gestion contractuelle sera adopté.

CM 46-02-19 **DÉPÔT ET ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT N° 385-2019 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph Dydzak, maire d'Estérel ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

DE DÉPOSER le projet de règlement n° 385-2019;

D'ADOPTER le projet de règlement n° 385-2019 tel que reçu pour la séance du conseil. Le présent projet de règlement est disponible au bureau de la MRC des Pays-d'en-Haut.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT N° 386-2019 SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS D'AUTORISER DES DÉPENSES, DE PASSER DES CONTRATS, SUR LE CONTRÔLE ET LE SUIVI BUDGÉTAIRES

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par le conseiller René Pelletier, maire de Lac-des-Seize-Îles qu'à une prochaine séance du conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut le règlement n° 386-2019 sur la délégation de pouvoirs d'autoriser des dépenses, de passer des contrats, sur le contrôle et le suivi budgétaires.

CM 47-02-19 DÉPÔT ET ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT N° 386-2019 SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS D'AUTORISER DES DÉPENSES, DE PASSER DES CONTRATS, SUR LE CONTRÔLE ET LE SUIVI BUDGÉTAIRES

IL EST PROPOSÉ par conseiller René Pelletier, maire de Lac-des-Seize-Îles ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

DE DÉPOSER le projet de règlement n° 386-2019;

D'ADOPTER le projet de règlement n° 386-2019 tel que reçu pour la séance du conseil. Le présent projet de règlement est disponible au bureau de la MRC des Pays-d'en-Haut.

ADOPTÉE

RESSOURCES HUMAINES

CM 48-03-19 NOMINATION DE MÉLISSA BERGERON-CHAMPAGNE À TITRE DE SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE ET AJUSTEMENT SALARIAL

ATTENDU la recommandation de la directrice générale Jackline Williams de nommer Me Mélissa Bergeron-Champagne pour cette désignation;

ATTENDU que cette nouvelle désignation engendre de nouvelles responsabilités et que par conséquent un ajustement salarial doit être effectué;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE Me Mélissa Champagne-Bergeron soit désignée secrétaire-trésorière adjointe et qu'un ajustement salarial lui soit consenti pour ses nouvelles responsabilités, à compter du 1^{er} mai 2019, selon les modalités discutées;

D'AUTORISER Mme Jackline Williams à signer tout document en lien avec ces modifications.

ADOPTÉE

CM 49-03-19 AGENT DE SENSIBILISATION GMR – PROJET FARR EN COLLABORATION AVEC SYNERGIE ÉCONOMIQUE LAURENTIDES

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut a déclaré sa compétence sur l'ensemble de la gestion des matières résiduelles le 22 octobre 2015;

ATTENDU l'entrée en vigueur du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) conjoint, le 15 décembre 2016;

ATTENDU le projet d'Agent de sensibilisation en gestion des matières résiduelles pour les Institutions, Commerces et Industries (ICI) déposé par Synergie Économique Laurentides (SÉL) dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR);

ATTENDU QUE les neuf (9) MRC de la région des Laurentides participent au projet et doivent contribuer financièrement au projet pour une somme totale de 33 000 \$ sur trois années financières (2019, 2020 et 2021);

ATTENDU QUE dans le cadre du FARR, le MAMH subventionne la MRC, par l'entremise de SÉL, pour un montant total de 93 693 \$, pour 24 mois de travail d'un agent de sensibilisation GMR;

ATTENDU QUE conformément au protocole d'entente à être signé avec SÉL, la MRC doit procéder à l'embauche d'un agent de sensibilisation GMR pour une période de 24 mois;

ATTENDU la disponibilité des sommes budgétées pour l'embauche d'une ressource GMR dédiée aux ICI;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller René Pelletier, maire de Lac-des-Seize-Îles et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'AUTORISER la directrice générale et le préfet à signer le protocole d'entente entre la MRC et Synergie Économique Laurentides;

QUE Mme Lili Des Neiges Perrault, actuellement contractuelle au service de l'environnement et de l'aménagement du territoire, soit embauchée comme *employée occasionnelle long terme* tel que défini dans le Guide de l'employé de la MRC, et qu'elle occupe le poste d'Agente de sensibilisation GMR dès le 18 mars 2019, jusqu'au 28 mars 2021, aux conditions offertes par la MRC;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer tout document en lien avec cette embauche.

ADOPTÉE

DOSSIERS DU PRÉFET

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU PRÉFET

Le préfet, M. André Genest, fait un résumé des différentes rencontres et présentations auxquelles il a assisté au cours des dernières semaines.

Il souligne que le Relais pour la vie de la Société canadienne du cancer se tiendra à Saint-Sauveur le 14 juin 2019 et invite les gens à se joindre à une équipe.

COMPLEXE SPORTIF

ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

Le préfet, M. André Genest, fait part de l'état d'avancement des travaux en ce qui concerne le futur complexe sportif des Pays-d'en-Haut. Il mentionne notamment que les professionnels sont consultés concernant ce qui sera réalisable avec l'enveloppe budgétaire allouée.

CM 50-03-19

DEMANDE DE PAIEMENT DE POIRIER FONTAINE RIOPEL, ARCHITECTES INC., POUR LE CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE ET INGÉNIEURIE POUR L'ÉLABORATION D'UN DEVIS DE PERFORMANCE, D'UN PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE, D'UN DESIGN CONCEPTUEL ET SUIVI DE CONSTRUCTION POUR UN COMPLEXE SPORTIF

ATTENDU QUE, selon la résolution CM 02-01-19, un contrat a été octroyé suite à l'appel d'offres CS-PROFESSIONNELS18-11-16 à POIRIER FONTAINE RIOPEL ARCHITECTES INC.;

ATTENDU la recommandation de paiement de la facturation progressive n° 1, datée du 6 mars 2019, reçue de M. Daniel Cyr, gestionnaire de projet du complexe sportif, concernant les honoraires professionnels d'architecture et d'ingénierie exécutés par POIRIER FONTAINE RIOPEL ARCHITECTES INC. pour un montant de 54 268.20\$ (taxes incluses) ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Tim Watchorn, maire de Morin-Heights et RÉSOLU ;

D'EFFECTUER le paiement de la facture progressive n° 1 au montant de 54 268.20 \$ (taxes incluses) ;

ADOPTÉE

La Municipalité de Wentworth-Nord, n'ayant pas adhéré à la déclaration de compétences concernant le complexe sportif, le maire suppléant, M. Éric Johnston, ne participe pas aux délibérations.

SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

CM 51-03-19 ADOPTION DES MODIFICATIONS DU SCHÉMA RÉVISÉ DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE le schéma révisé de couverture de risque en sécurité incendie de la MRC des Pays-d'en-Haut a été attesté le 1^{er} octobre 2015;

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut souhaite apporter des modifications à son schéma révisé dans le but d'actualiser les temps de réponse requis pour atteindre la force de frappe, lesquels ont été recalculés en fonction d'une augmentation du temps de mobilisation des pompiers pour refléter la réalité sur le terrain;

ATTENDU QUE l'ensemble des municipalités de la MRC ont adopté une résolution demandant la modification du schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie;

ATTENDU QUE la lettre provenant du gouvernement du Québec, datée du 31 janvier 2019, atteste que les modifications proposées sont conformes aux orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Tim Watchorn, maire de Morin-Heights ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE la MRC des Pays-d'en-Haut adopte les modifications apportées au schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie, le tout tel qu'il appert des documents déposés;

QUE la date d'entrée en vigueur soit fixée au 1^{er} avril 2019;

QUE la MRC transmette, une fois l'entrée en vigueur des modifications du schéma révisé, une copie certifiée conforme du schéma ainsi qu'un résumé de celui-ci aux municipalités locales concernées, aux autorités régionales limitrophes et au ministre.

ADOPTÉE

CM 52-03-19 MANDAT À LA SOPAIR POUR LA TRANSMISSION DE DONNÉES AU SERVICE 911

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut a obtenu une subvention du ministère de la Sécurité publique afin de procéder à l'installation du système de signalisation hors route pour les sentiers non motorisés reconnus en 2018 sur son territoire ;

ATTENDU QUE la SOPAIR a effectué, à la demande de la MRC des Pays-d'en-Haut, l'inventaire de l'évaluation des besoins, la production et la distribution de la signalisation dans le cadre de ladite subvention;

ATTENDU QU'UNE somme de 5 000 \$ a été identifiée dans le montage de projet de ladite subvention afin d'établir des procédures de mise à jour des données ainsi que la production de méthode d'évaluation annuelle pour l'ensemble des sentiers reconnus sur le territoire de la MRC;

ATTENDU QUE la SOPAIR a déposé un mandat de service relativement à l'exécution de ce projet;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'ACCEPTER le mandat de services de la SOPAIR;

D'AUTORISER la directrice générale de la MRC, Mme Jackline Williams, à signer tout document relatif à ce projet.

ADOPTÉE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Dépôt est fait au conseil du rapport trimestriel d'activités du service de développement économique et territorial pour les mois d'octobre à décembre 2018.

DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

CM 53-03-19 FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES – APPROBATION DES DOSSIERS RÉGIONAUX 2018-2019

ATTENDU le dépôt au conseil des recommandations du comité de sélection du Fonds de développement des territoires concernant les demandes d'aide financière provenant des organismes régionaux 2018-2019;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Gisèle Dicaire, mairesse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC approuve les recommandations du comité de sélection du Fonds de développement des territoires concernant les demandes d'aide financière provenant des organismes régionaux.

ADOPTÉE

CM 54-03-19 FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES – COMPOSITION DU COMITÉ 2019-2020

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Rochon, mairesse de Piedmont ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut confirme que les membres du comité du Fonds de développement des territoires 2019-2020 sont les suivants :

- Claude Charbonneau, maire représentant le secteur de l'ouest
- Joseph Dydzak, maire représentant le secteur de l'est
- Monique Monette-Laroche, maire représentant le secteur centre

- Sonia Gascon (CSSS), représentante communautaire/santé/aînés
- Jean Damecour, comité culturel de la MRC, représentant culture/patrimoine
- Sylvie Bolduc (SADC), représentante économie/tourisme

ADOPTÉE

CM 55-03-19 PROJET VIP (Visites importantes pour les parents) – CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE 2018-2019

ATTENDU QUE le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien financier pour favoriser la participation des parents, qui vise à soutenir de nouveaux projets visant à favoriser la participation des parents au développement et au bien-être de leurs enfants;

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut a présenté une demande d'appui financier au Ministère en 2018-2019 pour le projet VIP (Visites Importantes pour les Parents) permettant de mettre en œuvre des moyens, des stratégies et/ou des partenariats favorisant la participation des parents;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nadine Brière, mairesse de Sainte-Adèle ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'AUTORISER Mme Jackline Williams, directrice générale à signer la convention d'aide financière au nom de la MRC des Pays-d'en-Haut;

DE CONFIRMER QUE Mme Jackline Williams est responsable du suivi du Programme pour un projet permettant de favoriser la participation des parents.

ADOPTÉE

CM 56-03-19 REDDITION DE COMPTES DE LA STRATÉGIE JEUNESSE EN MILIEU MUNICIPAL

ATTENDU le dépôt au conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut de la reddition de comptes de la Stratégie jeunesse en milieu municipal, au 31 mars 2019, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et au Secrétariat à la jeunesse;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Tim Watchorn, maire de Morin-Heights ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'APPROUVER le rapport de reddition de comptes au 31 mars 2019 ayant trait à la clôture du projet pilote de la Stratégie jeunesse en milieu municipal;

DE TRANSMETTRE les documents au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et au Secrétariat à la jeunesse.

ADOPTÉE

DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Dépôt est fait au conseil d'une invitation du Conseil de la culture des Laurentides concernant un événement qui aura lieu les 25-26 et 27 mars prochains et portant sur le domaine numérique et son implication dans le domaine culturel.

ENVIRONNEMENT

CM 57-03-19

OPPOSITION D'UNE CESSION DE PARTIE DU TERRITOIRE DE WENTWORTH-NORD

ATTENDU QU'un projet de développement de villégiature a été annoncé dans la municipalité de Wentworth;

ATTENDU QUE le promoteur prétend que la réalisation de son projet sera plus difficile puisqu'il s'étend sur deux territoires de MRC;

ATTENDU la lettre du promoteur adressée à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation demandant l'annexion d'une partie de territoire de Wentworth-Nord;

ATTENDU que le promoteur n'a jamais contacté la MRC des Pays-d'en-Haut pour quelque présentation ou discussion;

IL EST PROPOSÉ par le maire suppléant Eric Johnston, conseiller de Wentworth-Nord ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC s'oppose vivement à cette annexion et demande à la ministre des Affaires des municipales et de l'Habitation de décliner rapidement cette demande.

ADOPTÉE

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CM 58-03-19

CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT : SAINT-SAUVEUR – RÈGLEMENTS 222-36-2018, 222-46-2018 ET 229-2018

ATTENDU QU'en vertu de l'article 109.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut doit approuver un règlement modifiant le plan d'urbanisme et, en vertu de l'article 137.3, un règlement modifiant le règlement de zonage, de lotissement, de construction, le règlement prévu à l'article 116, sur les plans d'aménagement d'ensemble, sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ou celui sur les ententes relatives à des travaux municipaux des municipalités relevant de sa juridiction ;

ATTENDU QUE ladite approbation est fonction de la conformité du plan et des règlements d'urbanisme susmentionnés, ainsi que toute modification ultérieure à leur être apportée, aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut et aux dispositions du document complémentaire l'accompagnant ;

ATTENDU QU'en vertu des mêmes articles de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le secrétaire-trésorier de la MRC des Pays-d'en-Haut doit délivrer un certificat de conformité à l'égard du ou des règlements modifiant le plan ou les règlements d'urbanisme des municipalités lorsqu'ils ont été approuvés par le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut ;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut a reçu, le 6 mars 2019, les règlements 222-36-2018, 222-46-2018 et 229-2018 adoptés par le conseil municipal de Saint-Sauveur, le 18 février 2019 ;

ATTENDU QUE, d'après un rapport d'analyse établi par le coordonnateur à l'aménagement, lesdits documents se révèlent conformes aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut et aux dispositions du document complémentaire l'accompagnant ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller René Pelletier, maire de Lac-des-Seize-Îles et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE les règlements n° 222-36-2018, 222-46-2018 et 229-2018 de la ville de Saint-Sauveur soient certifiés conformes au schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut.

ADOPTÉE

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Dépôt est fait au conseil de la correspondance adressée à la MRC pour le mois de février 2019.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. André Genest, préfet, répond aux questions du public.

CM 59-03-19 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (14 h 11)

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller René Pelletier, maire de Lac-des-Seize-Îles propose la levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

André Genest,
Préfet

Jackline Williams,
Directrice générale